

# Incendie de la mairie de Bordeaux : l'individu mis en examen a reconnu les faits

Par Marie-Hélène Hérouart

Publié il y a 1 heure ,

Mis à jour il y a 48 minutes

**Le suspect, âgé de 25 ans, encourt dix ans de prison et 150.000 euros d'amende. Il est déjà connu de la justice pour des faits de délinquance de rue.**

*Le Figaro Bordeaux*

Il a été vu sur les lieux et sa présence a pu être vérifiée sur des vidéos. Suivi par des policiers et interpellé jeudi soir après l'incendie allumé par des casseurs aux portes de la mairie de Bordeaux, un individu de 25 ans a reconnu les faits durant sa garde à vue, a indiqué le parquet de Bordeaux au *Figaro* lundi. Il encourt dix ans de prison et 150.000 euros d'amende. Mis en examen samedi et placé en détention provisoire par le juge d'instruction pour le temps de l'information judiciaire ouverte simultanément, le jeune homme est présenté comme désocialisé et sans emploi. Il est connu de la justice pour des faits de délinquance de rue (stupéfiants, violences).

«Aucun élément à ce stade de l'enquête ne permet de déterminer qu'il est attaché à une mouvance politique», a en revanche précisé le parquet de Bordeaux. Son lien avec les quatre autres jeunes arrêtés le soir de cet acte de vandalisme collectif et intentionnel n'est pas non plus établi à ce stade des investigations.

## Une action spontanée ?

Quatre jours après le drame, la piste d'un acte prémédité n'est pas plus confirmée par le parquet. La thèse «*d'une action non organisée*» prédomine toujours pour le moment. Selon plusieurs sources concordantes, si les caméras de sécurité de la mairie ont bien connu une défaillance ce jeudi après-midi là, elle était due à une panne d'électricité volontaire en marge du cortège qui a battu le pavé contre la réforme des retraites.

L'incident électrique, qui avait également touché le palais de justice et l'hôpital Saint-André, était clos quand des flammes de 15 mètres de haut ont léché le porche du palais Rohan tandis que le cri «ACAB» retentissait sous les applaudissements des casseurs. Faute de preuves suffisamment caractérisées, la participation de ces derniers au départ de feu n'a d'ailleurs pas été retenue par la justice pour l'instant. Des investigations sont toujours en cours.

Trois des cinq suspects arrêtés comparaissent ce lundi face au tribunal de Bordeaux pour répondre de leurs agissements au chef de «*participation à un attroupement armé avec le visage partiellement ou totalement dissimulé*». Lors de leurs arrestations, ils étaient en effet en possession de diverses armes (barre en PVC, casquette avec pic en métal, matraque télescopique, chaîne de vélo, dispositif de sécurité en acier pour moto...). Le mineur sera jugé face à un tribunal pour enfant.

---

## À lire aussi

**Grève du 28 mars : à quoi s'attendre à Bordeaux ?**



---

**«On pouvait s'y attendre» : Bordeaux déçue de ne pas pouvoir accueillir le roi Charles III**

---

**Incendie de la mairie de Bordeaux : un suspect mis en examen**

